Envoyé en préfecture le 05/05/2025
Reçu en préfecture le 05/05/2025
Publié le 06 MAI 2025
ID : 057-245700695-20250428-D2025_56_SI-AR

République Française
Département de la Moselle

DECISION 2025-56

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 23 octobre 2024, passée entre la Commune d'Evrange et la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour la réalisation de travaux d'aménagement sur voirie d'intérêt communal (VIC), rue d'Aspelt et impasse des Champs à Evrange,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux « VIC – Evrange – Aménagement de voirie - rue d'Aspelt et impasse » est conclu avec la société COLAS France, située à 57152 MARLY, pour un montant de 165 070,75 € H.T. soit 198 084,90 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 28 avril 2025

Le Président
Michel PAQUET

COMMUNAUTE de COMMUNES CATTENOM et ENVIRONS
Le Président